



Saint-Just-Malmont, le 14 septembre 2021

Madame, Monsieur,

Cette année encore, la Municipalité de Saint Just Malmont organise son traditionnel Marché de Noël, jumelé avec le Salon du Livre.

Comme l'an dernier, les auteurs et écrivains seront installés entre d'autres exposants.

Nous nous permettons donc de vous contacter afin de vous faire parvenir les modalités de participation à ce Marché du Noël qui aura lieu le

dimanche 12 décembre 2021 de 9h00 à 18 h00
dans les locaux de la Mairie de Saint-Just-Malmont

Il sera mis à disposition de chaque auteur - exposant une table de 1m20 pour un forfait de 11,20euros.

Nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer votre inscription en mairie de Saint-Just-Malmont, accompagnée d'un chèque correspondant au droit de place, à **l'ordre du Trésor Public, avant le 01 novembre 2021** (ce chèque ne pourra vous être restitué en cas de désistement).

D'autre part, veuillez trouver ci-joint, le règlement du Marché de Noël à nous retourner, signé.

Vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Odile PRADIER

Adjointe aux Fêtes et Animations



COUPON-INSCRIPTION PARTICIPATION AU MARCHE DE NOEL du 12 décembre 2021

Je soussigné(e).....participera

Adresse :

Tél. :

Spécialité (s) : écrivain

Electricité souhaitée :

Remarque(s) :.....

Stand : table à 11,20 €

Ci-joint un chèque de :€

Le....., à..... Signature :

RÈGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL DE SAINT-JUST-MALMONT

1. Descriptif de la manifestation :

- **Situation géographique :** Nord-Est de la Haute-Loire
En venant de Saint-Etienne : sur la RN 88 sortie n°31, suivre direction Saint-Just-Malmont

En venant du Puy-en-Velay : sur la RN 88 sortie Saint-Ferréol-d'Auroure, suivre direction Saint-Just-Malmont
- **Situation dans la commune de Saint-Just-Malmont :**
Salle polyvalente, salle des expositions et salles du restaurant scolaire, situées dans le centre bourg.

2. Date et horaires :

- Ouverture au public : de 9h00 à 18h00
- Les exposants pourront installer leur stand de 7h30 à 9h00
- Les exposants devront impérativement rester jusqu'à 18h00

3. Emplacement :

- Emplacement nu de 3 mètres linéaires : forfait de 11,20 € et 6,60 € par mètre supplémentaire
- Chaque emplacement est prévu pour un seul et unique exposant
- **L'exposant prévoira sa décoration personnelle, rallonges électriques, prises multiples.**
- Possibilité de prêts de tables et de grilles (2 grilles maximum par exposant) pour les exposants qui n'auraient pas de matériel suffisant (le signaler sur le coupon réponse)
- Les exposants seront placés par les organisateurs et devront respecter l'emplacement initialement prévu.

4. Inscription :

- **L'inscription sera validée par un accusé de réception de nos services. Cet accusé indiquera la salle dans laquelle vous devrez vous installer, et sera obligatoirement présenté lors de votre arrivée sur le site.**
- Les frais d'inscription ne pourront être remboursés en cas de désistement pour quelque raison que ce soit.
- Les exposants professionnels ou amateurs « producteurs » pourront participer à ce Marché de Noël

Règlement « Lu et approuvé » par :

NOM – Prénom :

Adresse :

Le....., à.....

Signature :